



Arnaques en ligne : attention aux faux sites internet des impôts !

Publié le 17 octobre 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Attention aux arnaques aux faux sites internet des impôts met en garde la Direction générale des Finances publiques (DGFIP). Un faux site intitulé [impots.gouv.app](#) a récemment été neutralisé. Ce site frauduleux qui imitait la page d'accès à l'espace particulier du site officiel des impôts essayait de récupérer des informations personnelles appartenant à des contribuables afin de voler leurs coordonnées de carte bancaire.

Par conséquent, la DGFIP demande aux internautes de rester vigilants et de **toujours vérifier attentivement l'adresse des sites visités**.

Avant de vous connecter pour effectuer vos démarches fiscales, n'oubliez pas de vérifier que :

- vous êtes sur www.impots.gouv.fr (<https://www.impots.gouv.fr/portail/>) ;
- et ensuite sur <https://cfspart.impots.gouv.fr> (<https://cfspart.impots.gouv.fr>) dès lors que vous voulez aller sur votre espace particulier.

Et aussi

- Attention aux faux sites administratifs et aux arnaques en ligne ! (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A12894>)

Pour en savoir plus

- Sécurité informatique : la DGFIP met en garde contre les arnaques aux faux sites internet des impôts (PDF - 199.9 KB) https://minefi.hosting.augure.com/Augure_Minefi/r/ContenuEnLigne/Download?id=78614FFD-277E-4CE7-8FB8-2B07CA37DD6F&filename=831%20-%20CP%20S%C3%A9curit%C3%A9%20informatique%20-%20la%20DGFIP%20met%20en%20garde%20contre%20les%20arnaques%20aux%20faux%20sites%20internet%20des%20imp%C3%B4ts.pdf
Ministère chargé des finances